

CONSEIL MUNICIPAL

du 8 juin 2020

ORDRE DU JOUR

1 – Fixation des taux des Taxes.

Pour l'année 2020, les élus décident de maintenir les taux des taxes inchangés depuis 1999.

2 – Présentation du Budget Primitif 2020.

Vu le rapport de présentation du budget primitif pour l'exercice 2020 et la réunion de la commission des finances du 5 juin 2020 ; le Budget Primitif 2020 est adopté ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : en équilibre pour un montant de 3 325 573,56 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : en équilibre pour un montant de 4 071 986,05 €.

3 – Demande de subventions FDAEC 2020.

La commune sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Gironde par le biais du FDAEC 2020 (soit 14 138 €) pour la réalisation des travaux de menuiseries extérieures de tout le bâtiment de la Mairie (27 620,40 € TTC).

4 – Opération pour compte de tiers.

Dans le cadre de renforcement de réseau électrique sur la parcelle D 926P, le propriétaire s'engage à reprendre à ses frais les dépenses engagées par la Commune auprès de ENEDIS.

5 – Demande de subvention au titre de remboursement de l'achat de masques (Covid-19).

La Commune sollicite une aide auprès l'Etat pour remboursement partiel des achats de masques liés à la crise sanitaire (soit 50 % du prix d'achat).

6 – Assurance Dommages ouvrages : agrandissement du Groupe scolaire.

Afin de pallier à d'éventuels risques sur l'agrandissement du Groupe scolaire en cours de construction, il est décidé de souscrire à une assurance Dommages ouvrages.

7 - Modification du règlement intérieur ALSH.

Suite à la réunion de la Commission Education Jeunesse réunie le 5 juin, les élus donnent leur accord pour modifier le règlement intérieur ALSH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.